

Procès-verbal n° 20

De la séance du Conseil communal de Bex du mercredi 17 mars 2021 à 19h00 à la Grande Salle de Bex

Présidence :	Mme Sylviane Zuber
Absent :	M. Jean-Luc Rahm
Excusés :	Mmes et MM. Rolf Bolli, Yves Cosandey, Fabia Guérin Cherix et Valérie Moret

1. Appel

Avec 54 membres présents, le quorum de 31 est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer.

Après les salutations d'usage et l'appel, Mme la Conseillère Anne Bielman rend un magnifique hommage à feu Eric Maendly. À la fin de ce témoignage, l'assemblée est priée de se lever et d'observer quelques instants de silence.

Mme la Présidente apporte quelques modifications à l'ordre du jour. Ces modifications sont acceptées à l'unanimité et l'ordre du jour s'établit donc comme suit :

1. Appel
2. Communications de la Présidente
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2020
4. Nomination du Bureau du Conseil en remplacement de feu Eric Maendly
 - 4.1 D'un scrutateur
 - 4.2 D'un scrutateur suppléant
5. Nomination d'un nouveau membre à la Commission Chablais Agglo
6. Rapport des commissions
 - 6.1 Sur le préavis n° 2021/01 « Organisation régionale de la protection civile et création de l'Association intercommunale ORPC du district d'Aigle »

Rapporteur pour la commission ordinaire *Mme Valentine Moreillon*
 - 6.2 Sur le préavis n° 2021/02 « Modification du règlement de l'entente intercommunale du SDIS des Salines et nouvelle annexe 1 »

Rapporteur pour la commission ordinaire *M. Baptiste Guérin*

6.3 Sur le préavis n° 2021/03 « Création d'un WC public au départ des pistes Vita et finlandaise »

Rapporteur pour la commission ordinaire *M. Francisco Diaz*

Rapporteur pour la commission des finances *M. Christoph Roesler*

7. Motions, postulats, interpellations

7.1 Réponse de la Commission ad'hoc sur la prise en considération de la motion de M. le Conseiller Christophe Grand du groupe Socialiste intitulée « Pour une transition écologique des parcelles agricoles et viticoles communales »

7.2 Postulat de Mme la Conseillère Carole Guérin du groupe UDC intitulé « Pourquoi pas des jardins familiaux à la route d'Aigle »

7.3 Postulat commun des groupes Ouverture, Avançons, PLR, UDC et Socialiste intitulé « Rejoignons le réseau MobiChablais »

8. Communications de la Municipalité

9. Vœux et demandes de renseignements

2. Communication de la Présidente

Mme la Présidente donne connaissance à l'assemblée des courriers qui lui ont été adressés par :

- La Fondation Bex & Arts concernant le soutien octroyé pour la médiation culturelle à destination des enfants,
- la Municipalité concernant les préavis discutés dans cette séance ainsi que les rapports y relatifs.

Elle précise qu'elle a reçu une lettre anonyme qui ne sera ni lue, ni prise en considération étant donné que l'expéditeur est inconnu.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2020

Le procès-verbal n° 19 de la séance du 9 décembre 2020 est adopté à l'unanimité sans aucune modification.

4. Nomination du Bureau du Conseil en remplacement de feu Eric Maendly

4.1 D'un scrutateur

Suite au décès de feu Eric Maendly qui occupait le poste de scrutateur, un remplaçant doit être nommé. M. le Conseiller Michael Dupertuis propose, pour le groupe Ouverture, Mme la Conseillère Anne Bielman.

Mme la Conseillère Anne Bielman est élue par acclamation.

4.2 D'un scrutateur suppléant

Suite à la nomination de Mme la Conseillère Anne Bielman comme scrutatrice, un remplaçant doit être nommé pour le poste de scrutateur suppléant. M. le Conseiller Michael Dupertuis propose, pour le groupe Ouverture, M. le Conseiller Marc Mundler.

M. le Conseiller Marc Mundler est élu par acclamation.

5. Nomination d'un nouveau membre à la Commission Chablais Agglo

M. le Conseiller Michael Dupertuis propose, pour le groupe Ouverture, M. le Conseiller Marc Mundler pour remplacer feu Eric Maendly au sein de la Commission Chablais Agglo.

M. le Conseiller Marc Mundler est élu par acclamation.

6. Rapport des commissions

6.1 Sur le préavis n° 2021/01 « Organisation régionale de la protection civile et création de l'Association intercommunale ORPC du district d'Aigle »

Mme la Conseillère Valentine Moreillon donne lecture du rapport de la commission ordinaire.

L'entrée en matière n'est pas combattue, la discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote des conclusions du préavis.

Le Conseil communal de Bex décide à l'unanimité :

- a) d'adopter, tels que proposés, les statuts de l'Association intercommunale de l'Organisation régionale de la protection civile du district d'Aigle ;
- b) d'adhérer à l'Association intercommunale de l'Organisation régionale de la protection civile du district d'Aigle.

6.2 Sur le préavis n° 2021/02 « Modification du règlement de l'entente intercommunale du SDIS des Salines et nouvelle annexe 1 »

M. le Conseiller Baptiste Guérin donne lecture du rapport de la commission ordinaire.

L'entrée en matière n'est pas combattue, la discussion est ouverte et le règlement est traité page par page.

Mme la Conseillère Annelise Cretton demande si les municipalités se sont accordées sur un tarif unique pour les soldes et indemnités mentionnées à l'article 16 du règlement ou si au contraire, le tarif sera différent entre chaque commune. D'autre part, elle constate que le numéro de l'article de la LSDIS mentionné aux alinéas b et c de l'article 22 n'est pas correct. Il s'agit de l'article 22 en lieu et place du 23.

M. le Municipal Daniel Hediger précise qu'il s'agit d'un tarif unique qui sera appliqué à l'ensemble des sapeurs du SDIS des Salines.

M. le Conseiller Baptiste Guérin lit la remarque mentionnée dans le rapport de la commission ordinaire concernant l'article 3 de l'annexe 1.

La parole n'est plus demandée, il est passé au vote des conclusions du préavis.

Le Conseil communal de Bex décide à l'unanimité :

- a) d'adopter les modifications des articles 21 et 22 du règlement de l'entente intercommunale du SDIS des Salines telles que proposées ;
- b) d'adopter la nouvelle annexe 1 du règlement de l'entente intercommunale du SDIS des Salines telle que proposée.

6.3 Sur le préavis n° 2021/03 « Création d'un WC public au départ des pistes Vita et finlandaise »

M. le Conseiller Francisco Diaz donne lecture du rapport pour la commission ordinaire.

M. le Conseiller Christoph Roesler donne lecture du rapport pour la commission des finances.

L'entrée en matière n'est pas combattue, la discussion est ouverte.

M. le Syndic Pierre RoCHAT est ravi de constater que les deux rapports jugent la création d'un WC nécessaire à cet endroit. Il informe l'assemblée que les comptes 2020 présentent un résultat positif malgré la crise sanitaire actuelle et encourage le Conseil à accepter ce préavis.

M. le Conseiller Francisco Diaz estime que le résultat des comptes 2020 n'est pas représentatif, car il se base sur des revenus fiscaux 2019 et la crise sanitaire a eu des impacts négatifs sur l'économie.

M. le Syndic Pierre RoCHAT rappelle qu'il existe une réserve pour perte sur exercice et que si les comptes 2021 se bouclent avec une perte, elle pourra sans doute être compensée par cette réserve.

M. le Conseiller Pierre Athanasiadès remercie M. le Syndic Pierre RoCHAT pour les informations sur les comptes 2020 et invite l'assemblée à accepter ce préavis en demandant, par exemple, de déplacer en fin d'année le début des travaux.

M. le Conseiller Francisco Diaz souhaite savoir si une subvention a été demandée auprès de la Zurich qui gère les pistes Vita suisses. M. le Municipal Pierre-Yves Rapaz confirme qu'une demande a été faite auprès de la Zurich et du Fond du Sport Vaudois, mais qu'aucune subvention ne sera versée.

Mme la Conseillère Valentine Moreillon remarque que le montant de l'investissement est beaucoup débattu, mais son postulat portait également sur la sécurité de l'endroit qui est de plus en plus fréquenté avec la crise sanitaire actuelle. La population profite d'avantage des espaces verts pour se promener ou simplement faire des grillades et une amenée d'eau à cet endroit paraît donc indispensable.

M. le Conseiller Tristan Matile demande si les travaux de génie civil vont être effectués par les employés communaux ou par une entreprise spécialisée. Il accepte ce préavis et pense que cette installation sera appréciée de chaque utilisateur.

M. le Conseiller Marc Mundler rappelle que ce projet était prévu dans le plan financier pour un montant de fr. 150'000.--. Bien que le montant soit plus élevé que prévu et après les informations obtenues, il soutient ce projet et refuse les conclusions des rapports des commissions.

M. le Conseiller Christoph Roesler apprécie cet endroit et estime que cette installation met en valeur les deux atouts de la commune, à savoir, les forêts et l'eau.

Mme la Conseillère Judith Warpelin a entendu que des gros travaux sur la route cantonale entre le Chêne et Fenalet seraient entrepris par le Canton et demande si l'aménagement de la piste Vita pourrait être effectué au même moment.

M. le Municipal Pierre-Yves Rapaz explique que la synthèse CAMAC positive est un avantage étant donné qu'il s'agit de travaux entrepris dans une zone protégée et il trouve dommage que le Conseil communal refuse ce préavis uniquement pour des raisons financières. Toutefois, il précise qu'une partie des travaux de génie civil chiffrés dans le préavis pourraient être effectués par les employés communaux s'ils n'ont pas d'autres tâches à exécuter au moment de la réalisation desdits travaux. D'autre part et en réponse à Mme la Conseillère Judith Warpelin, il confirme que des travaux importants sur la route cantonale entre le Chêne et Fenalet vont être entrepris par le Canton qui entraîneront une fermeture totale de la route de quatre mois environ et les travaux de fouille pourraient, effectivement, être effectués en même temps.

M. le Municipal Daniel Hediger estime que cet aménagement est utile et nécessaire, car le site de la piste Vita va être de plus en plus fréquenté avec le passage du chemin du sel à cet endroit et le développement actuel de la mobilité douce.

Mme la Conseillère Marielle Kohli remercie M. le Municipal Pierre-Yves Rapaz pour toutes ces explications, mais trouve dommage de ne pas les avoir intégrées dans le préavis.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote des conclusions du rapport de la Commission ordinaire.

Le Conseil communal de Bex décide par 30 non et 4 abstentions :

- de refuser les conclusions du rapport de la Commission ordinaire chargée d'étudier le préavis n° 2021/03 relatif à la création d'un WC public au départ des pistes Vita et finlandaise.

Suite à ce vote, le Conseil communal de Bex décide par 41 oui et 9 abstentions :

1. d'autoriser la Municipalité à équiper les pistes Vita et finlandaise d'un WC public raccordé aux collecteurs communaux ;
2. d'autoriser la Municipalité à ouvrir un crédit extrabudgétaire de fr. 210'000.-- ;
3. de porter à l'actif du bilan le montant ci-dessus sous la rubrique « terrains et bâtiments du patrimoine financier », compte 9123.001, et à l'amortir sur une durée de 20 ans à raison de fr. 10'500.-- par an ;
4. de financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2016 – 2021 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 5 octobre 2016.

7. Motions, postulats, interpellations

7.1 Réponse de la Commission ad'hoc sur la prise en considération de la motion de M. le Conseiller Christophe Grand du groupe Socialiste intitulée « Pour une transition écologique des parcelles agricoles et viticoles communales »

M. le Conseiller Christophe Grand donne lecture du rapport pour la Commission chargée d'étudier la prise en considération de la motion intitulée « Pour une transition écologique des parcelles agricoles et viticoles communales ».

La Commission propose de transformer cette motion en postulat.

Le postulat est jugé recevable. La discussion est ouverte et la parole n'est pas demandée.

Le postulat est pris en considération par 37 oui, 1 non et 8 abstentions et il est envoyé à la Municipalité pour étude et rapport.

7.2 Postulat de Mme la Conseillère Carole Guérin du groupe UDC intitulé « Pourquoi pas des jardins familiaux à la route d'Aigle »

Mme la Conseillère Carole Guérin lit son postulat intitulé « Pourquoi pas des jardins familiaux à la route d'Aigle ».

À l'unanimité, le postulat est jugé recevable et la discussion est ouverte.

Selon M. le Syndic Pierre Rochat, le postulat est recevable, mais pas applicable. L'acte notarié relatif à l'acquisition de la parcelle n° 61, signé le 18 avril 2018, mentionne que la vente est subordonnée à condition que la parcelle n° 61 soit légalisée en zone d'utilité publique construite ; cette condition est valable jusqu'au 18 avril 2028. Le plan d'affectation pour légaliser cette parcelle est en cours, mais le Canton n'a donné aucune suite à l'heure actuelle.

Suite à ces explications, la postulante retire son postulat.

7.3 Postulat commun des groupes Ouverture, Avançons, PLR, UDC et Socialiste intitulé « Rejoignons le réseau MobiChablais »

M. le Conseiller Michael Dupertuis lit le postulat intitulé « Rejoignons le réseau MobiChablais ».

À l'unanimité, le postulat est jugé recevable et la discussion est ouverte.

M. le Syndic Pierre Rochat précise qu'une délégation de la Municipalité rencontre les TPC et le Canton le 24 mars pour discuter du réseau MobiChablais et du maintien de la ligne Bex - Monthey. Il pense que ce postulat est utile pour la suite de ce projet.

La parole n'est plus demandée.

Le postulat est pris en considération à l'unanimité et il est envoyé à la Municipalité pour étude et rapport.

8. Communications de la Municipalité

M. le Syndic Pierre Rochat annonce que le journal « Le régional » va être remplacé par le journal « Riviera-Chablais votre région » et que les mises à l'enquête publique seraient dorénavant publiées dans ce journal. D'autre part, il précise que le projet de la future STEP avance bien et explique les prochaines étapes.

M. le Municipal Emmanuel Capancioni informe que le montant final des travaux effectués au chemin Julien Gallet est inférieur au coût initialement prévu et que les travaux en cours à la ruelle du Marché avancent bien. D'autre part, il rappelle les diverses prestations et horaires de l'office du tourisme et précise qu'il est actif sur le réseau sociaux.

M. le Municipal Daniel Hediger confirme que les manifestations « La Suisse bouge » et « La Fugue » sont organisées cette année, mais sous une forme différente au vue de l'évolution de la crise sanitaire actuelle. Il a pris contact avec les sociétés sportives locales qui ont pour l'instant une situation financière stable, mais qui pourrait vite se détériorer si la crise continue. Malgré cette période compliquée, un club de basketball a été créé et donne des cours au collège de la Servanne. Et pour finir, il précise qu'un poste d'assistant de direction est à repourvoir à l'EPOC et explique brièvement la nouvelle organisation mise en place par le CODIR.

M. le Municipal Pierre-Yves Rapaz précise que les travaux sur la route cantonale entre le Chêne et Fenalet effectués par le Canton entraîneront une fermeture totale de la route et sont prévus entre juin et octobre 2021. Une déviation passant par Villars sera mise en place par la DGMR, mais la Municipalité doit chercher des solutions pour les habitants de Fenalet et des Posses, pour le transport scolaire et les repas et soins à domicile.

Mme la Municipale Eliane Desarzens explique la nouvelle organisation du service de conciergerie qui est désormais rattaché au Service technique sous la responsabilité de Mme Elena Regazzoni.

9. Vœux et demandes de renseignements

9.1 Vœux et demandes

M. le Conseiller Philippe Sarda souhaite qu'une rubrique mentionnant les habitants de Bex qui sont décédés soit ajoutée dans le journal communal.

M. le Conseiller Jérôme Knöbl apprécierait que les TPC cherchent les causes des pannes et retards qui sont de plus en plus fréquents sur la ligne du BVB. D'autre part, il demande si une déviation par la route de la Peuffeyre pendant la durée des travaux est envisagée et possible.

Mme la Conseillère Laure-Reine Tabac informe que les états généraux du domaine des soins ont lieu le 22 mars en ligne et invite les personnes intéressées à y participer.

M. le Conseiller Aymeric Dallinge trouve dommage que le hameau de Vasselin se soit retrouvé nu et sans affiche pour les élections communales et espère que ce hameau ne sera pas oublié lors des prochaines élections. D'autre part, il demande d'envisager la possibilité de faire faire des tests rapides COVID à toutes les personnes présentes lors des prochains Conseils afin de pouvoir siéger en toute sécurité.

M. le Conseiller Marc Mundler remercie M. le Syndic pour les informations sur le projet de la future STEP, mais aimerait aussi des informations sur la déchetterie intercommunale. Enfin, il demande à la Municipalité d'étudier la possibilité d'installer un échiquier sur la nouvelle Place du Marché.

Mme la Conseillère Sandrine Moesching-Hubert remercie la Municipalité pour le soutien suite à l'exemption de la taxe des déchets accordée aux entreprises. Suite aux travaux à la route de l'Allex, un trou n'a pas encore été rebouché et elle souhaite savoir quand cela va être fait. Et pour finir, elle demande quelle communication va être utilisée afin que les gens puissent monter à Solalex malgré la fermeture de la route pendant 4 mois.

M. le Conseiller Michael Dupertuis remercie la Municipalité de soutenir le nouveau journal régional par la publication des mises à l'enquête publique et félicite le travail de communication effectué par l'office du tourisme. Il souhaite avoir des informations sur l'avenir de la déchetterie concernant les horaires et l'accessibilité et sur l'écopoint des Dévens qui est dans un état catastrophique avec des déchets déposés à même le sol, parfois même par des gens de passage dans le coin.

Mme la Conseillère Marielle Kohli souhaite avoir des informations sur l'avancement des travaux effectués aux Plans-sur-Bex et demande, à nouveau, que les procès-verbaux des séances soient envoyés avec les annexes.

Mme la Conseillère Anne Bielman rappelle que la brochure des « Sentiers culturels » du sel va être rééditée avec des modifications, notamment concernant l'église catholique. Elle demande si les travaux pourraient être terminés au moment de la sortie de cette nouvelle brochure.

Mme la Conseillère Christine Blatti Villalon demande si la Commune de Bex va mettre en place une plateforme de test COVID comme cela a été fait dans les Alpes vaudoises ou si une analyse des eaux bellerines peut être faite pour détecter le niveau d'infection du coronavirus.

9.2 Réponses de la Municipalité

M. le Syndic Pierre Rochat a pris note des remarques de MM. les Conseillers Philippe Sarda et Jérôme Knöbl et va faire le nécessaire. Il précise à Mme la Conseillère Christine Blatti Villalon qu'aucun test COVID de masse n'est prévu à Bex.

M. le Municipal Alberto Cherubini rappelle que les travaux de réaménagement de la Place du Marché ne commenceront pas tout de suite, car la procédure administrative auprès du Canton et de la Confédération est plus longue que prévu. Le projet va pouvoir être affiné en attendant la fin de la procédure et il va étudier le souhait de M. le Conseiller Marc Mundler.

Mme la Municipale Eliane Desarzens rappelle que le chantier de l'église catholique avance lentement et espère que les travaux se terminent d'ici le 30 juin 2021. Elle aura certainement plus d'informations lors du prochain Conseil communal.

M. le Municipal Emmanuel Capancioni va s'occuper de reboucher le trou signalé par Mme la Conseillère Sandrine Moesching-Hubert. Il va transmettre les félicitations de M. le Conseiller Michael Dupertuis à l'Office du tourisme. Les travaux aux Plans-sur-Bex sont réalisés à 80 % mais il aura plus de détails concernant le plan financier d'ici au 30 juin 2021. Pour finir et pour répondre à Mme la Conseillère Anne Bielman, il précise que la Municipalité a accepté l'impression de la brochure sous un nouveau format, mais qu'il attend encore la validation des textes par toutes les personnes concernées avant de valider l'édition définitive.

M. le Municipal Pierre-Yves Rapaz répond tout d'abord à M. le Conseiller Jérôme Knöbl concernant la déviation par la route de la Peuffeyre qui n'est pas possible vu l'état et l'étroitesse de la route. Toutes les personnes voulant se rendre à Solalex devront suivre la déviation mise en place par la DGMR en passant, malheureusement, par Villars. Concernant la déchetterie, des informations se trouvent dans le rapport de gestion qui a été validé par la Municipalité. Il précise à M. le Conseiller Michael Dupertuis qu'il est conscient de l'état de l'écopoint des Dévens, comme des autres où de nombreux déchets sont déposés dans les mauvaises bennes, mais n'a pas trouvé, à l'heure actuelle, de solution pour remédier à ce problème. Et pour finir, il savait que le hameau de Vasselín n'aurait pas d'affiche pour les élections, car il n'y a pas d'assez grands terrains communaux et n'a pas eu le temps de prendre contact avec les propriétaires des terrains pour la pose d'un panneau. Il pense que le nécessaire sera fait pour les prochaines élections.

Mme la Présidente précise que les remarques de Mme la Conseillère Marielle Kohli et de M. le Conseiller Aymeric Dallinge seront discutées lors de la prochaine séance du Bureau du Conseil et une réponse leur sera communiquée lors du Conseil communal suivant.

La séance est levée à 21h11.

Au nom du Conseil communal :

La présidente :



Sylviane Zuber



La secrétaire :



Coralie Schopfer